

MARS 2022

ENSEMBLE CHANGEONS L'ÉCRITURE INCLUSIVE



Financité

CONTEXTE ACTUEL

La Fédération Wallonie-Bruxelles a publié un manuel sur les bonnes pratiques de la rédaction inclusive intitulé "Inclure sans exclure". [Lire en intégralité ici](#)

En bref, ses recommandations sont les suivantes :

Vous trouverez en rouge celle que Financité a choisi de ne pas appliquer ou d'adapter (lire en pages suivantes).

Ce qu'il faut faire	Ce que l'on peut faire	Ce qu'il ne faut pas faire
<p>Quand vous vous référez uniquement à des femmes</p> <ul style="list-style-type: none">Utiliser la forme féminine d'une professionEcrire le prénom en entier plutôt que la seule initialeUtiliser Madame pour toutes les femmes et les jeunes filles	<p>Dédoubler</p> <ul style="list-style-type: none">Dédoubler les noms masculinsDédoubler les noms au masculin et au féminin au début d'un courrier, mais sans recourir à ce procédé ensuiteSi vous dédoublez, faites les accords au masculin	<p>Abréviations</p> <ul style="list-style-type: none">Pas de procédés abrégés : point médianNe pas utiliser de néologismes supposés « inclusifs » : taon froeurNe rien écrire qui ne puisse être dit normalement à l'oral
<p>Quand vous ignorez le sexe de la personne à laquelle vous référez</p> <ul style="list-style-type: none">Dans les offres d'emploi, après le nom au « masculin » du poste à pourvoir, ajouter la mention H/F/XCommencez votre message par Madame, Monsieur,	<p>Utiliser le neutre</p> <ul style="list-style-type: none">Utiliser les pronoms masculinsUtiliser des termes épicènesUtiliser des tournures dites neutres en changeant par exemple une phrase au passif	<p>Accords</p> <ul style="list-style-type: none">Ne pas accorder les adjectifs et les participes en les dédoublant mais les accorder au masculin plurielNe pas accorder les adjectifs avec le nom le plus proche
<p>Quand vous référez à des ensembles dont chacun sait qu'ils comportent des femmes</p> <ul style="list-style-type: none">Utilisez le « masculin » : Les employés seront augmentésPrivilégiez le pluriel	<p>Dites explicitement que vous référez à des hommes et des femmes : des informaticiens, tant femmes que hommes</p>	<p>Ensembles</p> <ul style="list-style-type: none">Ne pas dédoubler les formes dans les textes juridiques, administratifs, règlements, documents techniquesNe pas utiliser le féminin pour référer à des ensembles mixtes
<p>Quand vous référez à des ensembles où les hommes sont minoritaires</p> <ul style="list-style-type: none">Dédoublez la dénomination : les accueillantes et les accueillants d'enfants	<p>Utiliser des noms collectifs plutôt que des mots au genre apparent : la direction plutôt que les directeurs</p>	<p>Dédoubler</p> <ul style="list-style-type: none">Ne pas dédoubler les pronoms qui renvoient à des noms dédoublésNe pas dédoubler systématiquement les noms au masculin et au féminin

RECOMMANDATIONS FINANCITÉ

Dans le magazine Financité, l'utilisation de l'écriture inclusive est décrite comme ceci : "L'écriture inclusive et la féminisation des noms sont employées dans cette publication, quitte à parfois faire des « fautes » de français assumées, mais remplaçant les femmes et les hommes sur un pied d'égalité."

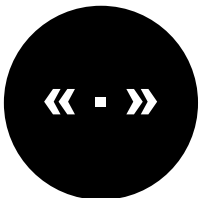
Les recommandations de la Fédération Wallonie-Bruxelles, trop peu engageantes actuellement, sont à compléter de cette manière :



N° 01 - Pas de masculin "par défaut"

Le masculin pluriel "par défaut" tel que décrit par le manuel "Inclure sans exclure" est à proscrire.

Il vaut mieux utiliser des termes épicènes ou changer une tournure de phrase pour éviter d'écrire un ensemble mixte au masculin. Si la place/le nombre de signe n'est pas limité, on peut aussi écrire le masculin et le féminin (attention à alterner "masculin + féminin" et "féminin + masculin")



N° 02 - Utilisation du point médian

S'il n'existe pas de terme épicène ou que la possibilité de changer la tournure de phrase et que la place est limitée, on peut faire usage du point médian.

Cependant, on évitera d'écrire deux mots avec un "." dans une même phrase et on proscriera le "." dans les titres.



N° 03 - Textes juridiques, administratifs, règlements, documents techniques

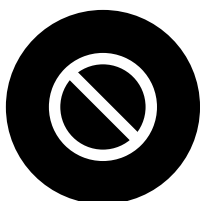
Dans ce type de document, préférez le dédoublement aux abréviations. A défaut, si vous utilisez le masculin pluriel comme recommandé par le FWB ou exigé par une structure, ajoutez en tête de document la mention suivante : "Dans ce document, le masculin pluriel est utilisé comme générique, dans le seul but d'alléger le texte et d'en faciliter la lecture."



N° 04 - **10 mots illégaux**

Afin de faciliter la lecture et éviter la multiplication des points médians dans les publications tout en continuant à mettre le féminin et le masculin sur un pied d'égalité, nous recommandons 10 mots "illégaux" (c'est-à-dire n'existant pas dans le dictionnaire) en lien avec nos activités que nous proposons d'écrire :

1. investisseurice
2. donnatrice
3. coopératrice
4. animatrice
5. actrice
6. consommatrice
7. administratrice
8. directrice
9. débitrice
10. emprunteurice



N° 05 - **Formulations proscrites**

Les formulations telles que "bon père de famille" ou "droits de l'Homme" sont à proscrire entièrement.

Liste de dépannage de termes épiciènes :

https://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?id=5465

Renoncez à	Préférez plutôt
Le panier de la ménagère	Le panier du ménage
Les hommes politiques	Les politiques, les responsables politiques, les milieux politiques
En bon père de famille	De façon prudente et diligente, en personne responsable
Les hommes d'affaires	Les gens d'affaires Les milieux d'affaires
les droits de l'Homme	Les droits humains